

PROCES - VERBAL

CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DE L'AYGUADE

Séance du 23 FEVRIER 2021 à 11h00

Espace Nautique du Port d'Hyères



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

Etaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles - Plages
Monsieur SANGUIGNOL, Directeur des ports
Monsieur QUILLIER, Représentant des Usagers du port
Monsieur DURAND, Représentant des Usagers du port
Monsieur PARICHAULT, Représentant des Usagers du port
Monsieur HENRY, Représentant des services nautiques
Monsieur SALSOU, représentant de la CCI du Var

Etaient invités :

Madame CURNILLON, Représentant des Associations Sportives et Touristiques
Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal délégué aux Ports, Plage et Iles.
Madame COLL, co-présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques - Environnement
Madame SELLAOUI, Directrice Adjointe des ports
Monsieur GRIMARD, Service des ports
Madame CADIOU, Service des ports
Monsieur RUMELHART, Service des ports
Madame HOET, Service des ports

Etaient excusés :

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint
Monsieur ROUX, Représentant du Conseil Départemental
Monsieur HILY, président de la Fédération Varoise des Activités Nautiques - Environnement
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités, nautiques pêche plaisance

Envoi des Convocations par mail le 8 Février 2021

Envoi des documents par mail le 17 Février 2021

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. Rapport d'orientation Budgétaire- Exercice 2020
3. Questions diverses

M. BRUNEL ouvre la séance à 11h00 et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

QUESTION 1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 15 DECEMBRE 2020.

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 15 Décembre 2020.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 2- RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2020

M. BRUNEL explique que l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE, a institué la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce document vise à présenter des éléments factuels qui permettront d'alimenter le débat. Il donne aussi une tendance sur les orientations tant en terme de fonctionnement que d'investissement pour le budget à venir.

M.BRUNEL précise:

Les recettes réelles d'exploitation sont estimées à 511 K€ dont 441 K€ proviennent des droits d'amarrage et 51 K€ du résultat reporté contre 157K€ en 2020.

Les dépenses d'exploitation sont estimées à 465 K€ dont 721 K€ de dépenses réelles et 194 K€ de dotations aux amortissements.

Le virement à la section d'investissement se calcule à 49K€. Il était de 117 K€ au budget prévisionnel 2020.

En section d'investissement, le remboursement de la dette s'élève à 21K€. Le Capital restant dû au 31/12/2020 était de 120 K€ et la capacité de désendettement de 0.79 années.

L'inscription au titre de l'équipement sera de 377 K€ dont, les travaux de recalibrage, la réhabilitation de l'aire de carénage et la maîtrise d'œuvre pour les futurs travaux de modification de la digue. L'équipement devrait être financé par l'autofinancement et par un emprunt d'environ 157 K€.

M. BRUNEL propose de passer la parole à M.SANGUIGNOL.

Avant toute chose, M.SANGUIGNOL souhaite remercier Mme CADIOU de cette nouvelle présentation plus fluide et plus claire. Il détaille ensuite le ROB en invitant les personnes présentes à l'interrompre dès que besoin, l'idée étant d'échanger sur celui-ci.

Si le compte administratif montre une augmentation des charges liées à l'affaire GOURRIER, les chiffres du port sont globalement stables.

M.SANGUIGNOL insiste sur le contrôle serré des dépenses sans conséquence sur le service aux usagers. Il rappelle d'ailleurs la reprise en régie du nettoyage qui permet un meilleur service, plus adapté et mobilisable à n'importe quel moment de la journée en cas de besoin. M.BRUNEL rappelle que cette équipe est chargée du nettoyage des sanitaires et des locaux mais pas des extérieurs qui font l'objet d'un marché géré par la ville.

M.SANGUIGNOL indique qu'il y a une évolution des charges fiscales puisque l'année 2020 a été bonne et a donc engendré le paiement d'impôts (une tranche à 15% et une autre à 28%).

La capacité de désendettement du port est de 0.79 année, ce qui est très faible et montre la bonne santé financière du port. De plus, le tableau des annuités (page 6) montre une chute importante de l'annuité en 2023 qui conforte la situation pour lancer le futur projet de digue.

M.SANGUIGNOL rappelle que ce ROB est prévisionnel et qu'il prépare au budget primitif et au compte administratif.

M.SANGUIGNOL insiste sur les projets 2021 et notamment celui de l'aire de carénage. En effet, les services du port sont de plus en plus alertés pour la mise en conformité des aires de carénage qui ne sont pas forcément en règle. Il a donc été prévu d'inscrire au budget 2021 des travaux de mise aux normes qui seront entrepris en cas de contrôle. Dans le cas contraire, ce disponible pourra être utilisé pour refaire les quais fortement dégradés du côté de l'ANA (Association Nautique de l'Ayguade).

M.DURAND évoque une provision de 80.000€ qui aurait été faite lors de la direction de M. PIERRUGUES et souhaite savoir quelle autorité pourrait contrôler le port. M.SANGUIGNOL répond qu'il s'agit de la DDTM qui pourrait alerter Monsieur Le Préfet.

M.SANGUIGNOL revient au ROB et au tableau des dépenses d'investissement de la page 9. Il est envisagé un emprunt complémentaire de 157 K€ qui pourrait permettre les travaux des quais de l'ANA mais son montant sera ajusté le moment venu et soumis en Conseil Portuaire. M.BRUNEL complète en précisant que la période est propice à l'emprunt avec des taux extrêmement bas (environ 0.47%).

M.BRUNEL rappelle également que le projet de digue va impacter notre capacité d'emprunt. Mme CADIOU va construire une prospective financière qui permettra de prendre des décisions sur le choix des projets.

M.DURAND souhaite savoir de façon concrète quand pourront commencer les travaux de la digue. M.SANGUIGNOL explique que le budget sera voté au conseil du 02 Avril. Il faudra alors lancer le marché de la Maitrise d'œuvre (3 mois) qui travaillera pendant environ 3 mois. On peut donc imaginer des travaux à l'hiver 2022 pour une durée d'environ 3 mois. Cet objectif est réaliste puisque toutes les études d'impact ont déjà été réalisées.

M.DURAND évoque le problème permanent de l'ensablement de l'entrée du port, particulièrement avec les coups de vent comme celui qui vient de se produire. M.SANGUIGNOL affirme que la nouvelle digue réduira ce phénomène et réduira par conséquent les frais de dragage intra-portuaire.

M.PARICHAULT a constaté dans le ROB des frais de transport de sédiments à hauteur de 32.000€.M.SANGUIGNOL précise qu'il s'agit du transport des matériaux dragués qui sont étalés sur la plage pour décantation. Ces mêmes matériaux sont ensuite transportés jusqu'aux Salins (environ 10 tournées par jour). Il rappelle toutefois que c'est une grande chance d'avoir pu établir ce partenariat avec Le Conservatoire du Littoral qui nous permet un stockage proche du port.

M.PARICHAULT s'étonne que ces matériaux ne soient pas utilisés pour ré-engraisser les plages de la commune. M.SANGUIGNOL rappelle qu'ils ne peuvent l'être légalement alors même que cela se ferait naturellement sans intervention humaine.

M.PARICHAULT souhaite savoir pourquoi les frais de transport des sédiments ne sont pas pris en charge par le bénéficiaire. M.SANGUIGNOL indique que c'est un avantage d'avoir pu établir un partenariat avec le site des Salins. En effet, si tel n'était pas le cas, il faudrait alors transporter les matériaux à Brégaillon, seul site à avoir une capacité de gestion totale de ce type de matériaux. Son cout est de 70€/ tonne ce qui serait impossible à supporter pour le port de l'Ayguade. Il est ainsi plus judicieux de payer le transport jusqu'aux Vieux Salins.

Plus aucune question n'étant posée, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES :

1^{ère} question :

Comme il avait été demandé lors des derniers conseils, M.SANGUIGNOL fait part de ses échanges avec M. L'Hénaff , gestionnaire de la partie en amont du pont, au sujet de la pose de pieux dans le Roubaud. Son accueil a été favorable à cette proposition.

M.SANGUIGNOL précise qu'il a demandé à l'entreprise intervenant sur les quais, d'étudier la méthodologie et de chiffrer le coût d'une telle opération. Un sondage des fonds paraît cependant opportun, ce qui n'était pas prévu au budget.

M.DURAND a pu observer les travaux de rénovation du quai et juge que les pieux de soutien ont été enfoncés facilement. M.SANGUIGNOL en convient pour certains mais rappelle que ceux qui vont servir d'accroche à 2 bateaux doivent être extrêmement bien enfoncés pour ne pas s'arracher avec la force du courant. Une étude est donc nécessaire. Un dossier complet pourra être réalisé pour la fin d'année. Des travaux pourraient alors être envisagés pour 2022. Il faudra cependant faire chiffrer le nettoyage du cours d'eau, préalable à tous autres travaux.

2^{ème} question :

M.DURAND souhaite savoir ce que les usagers peuvent proposer à leur niveau pour faire avancer le dossier de la surélévation du pont.

M.BRUNEL explique que Monsieur Le Maire s'est déjà beaucoup investi mais le Conseil Départemental ne souhaite pas, à l'heure actuelle, entreprendre quelques travaux que ce soit.

M.DURAND indique qu'une équipe est venue pour effectuer quelques sondages avant de repartir assez vite.

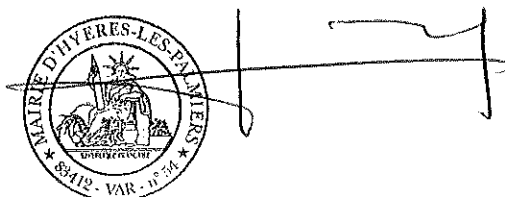
3^{ème} question :

M.QUILLIER évoque le cas d'usager qui souhaiterait payer en 2 fois la redevance.

M.BRUNEL explique que cela peut éventuellement se faire de manière dérogatoire. M.SANGUIGNOL complète et précise qu'une étude est engagée. Il faut toutefois une analyse fine du plan de trésorerie pour permettre l'engagement de travaux en maintenant l'équilibre obligatoire des comptes. Le début d'année est la période propice aux gros travaux et donc aux fortes dépenses.

Les questions diverses étant terminées, M. Brunel clôt la séance de ce conseil Portuaire du PORT DE L'AYGUADE à 12h05.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères
L'Adjoint aux Ports, Plages et Iles

The image shows a circular official seal of the Mayor of Hyères. The seal contains the text 'MAIRE D'HYERES-LES-BAIERS' around the top and '83412 - VAR - 06 834' around the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff. A handwritten signature in black ink is written over the seal and extends to the right.

M. Jean-Luc BRUNEL

